



ASSEMBLEE GENERALE 2023 - année 2022

Rapport financier

Bilan des cotisations 2022, Mireille Riou, trésorière

106 associations étaient affiliées au 31 décembre 2022 dont 15 omnisports et 2 étudiantes pour un montant total de cotisations de **7 064 €**.

Les associations qui ne sont pas à jour de leur cotisation pourront se voir refuser leurs demandes dans l'attente d'une régularisation.

Tarification 2023, Mireille Riou, trésorière

La cotisation annuelle n'a pas été augmentée depuis 2017. Il est donc proposé de porter son montant à compter de la saison 2023/2024 :

- **De 60 à 70 € par association ;**
- **De 18 à 20 € par discipline pour les associations omnisports avec un minimum de 70 € et un plafond de 200 € ;**
- **De maintenir à 100 € celle des associations sportives étudiantes.**

Etats financiers 2022, Séverine Loubaresse, experte comptable, cabinet Talenz Ares Lyon

✓ **BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2022 PRESENTES EN ANNEXE « ETATS FINANCIERS 2022 » :**

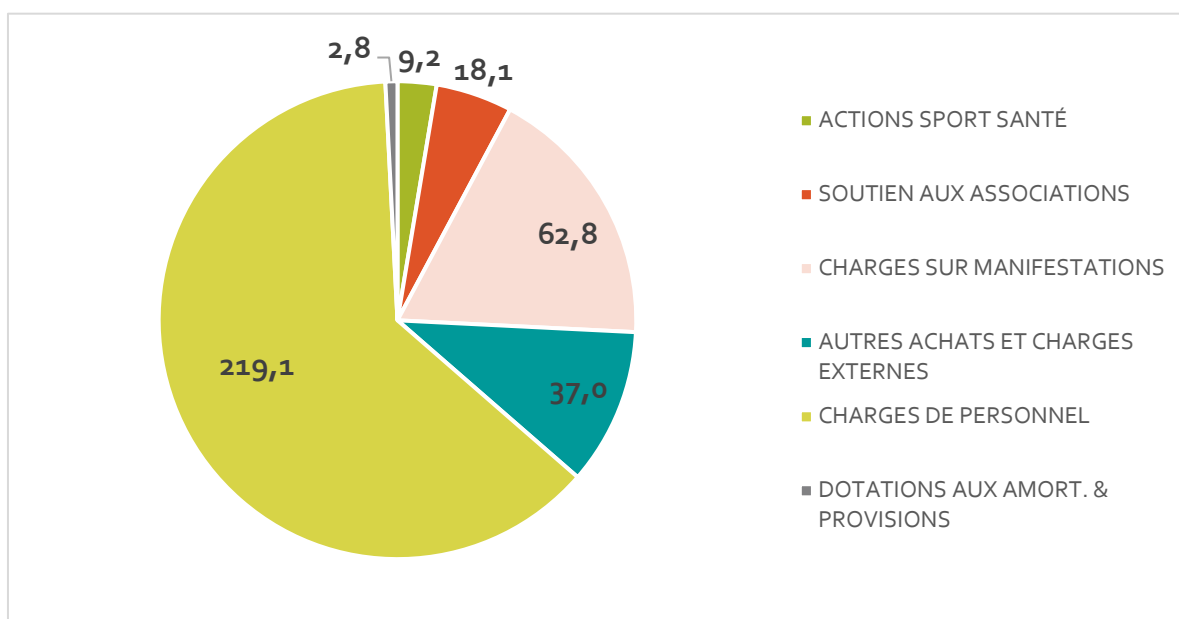
Le résultat 2022 s'élève à : - 31 030 €.

Il se décompose :

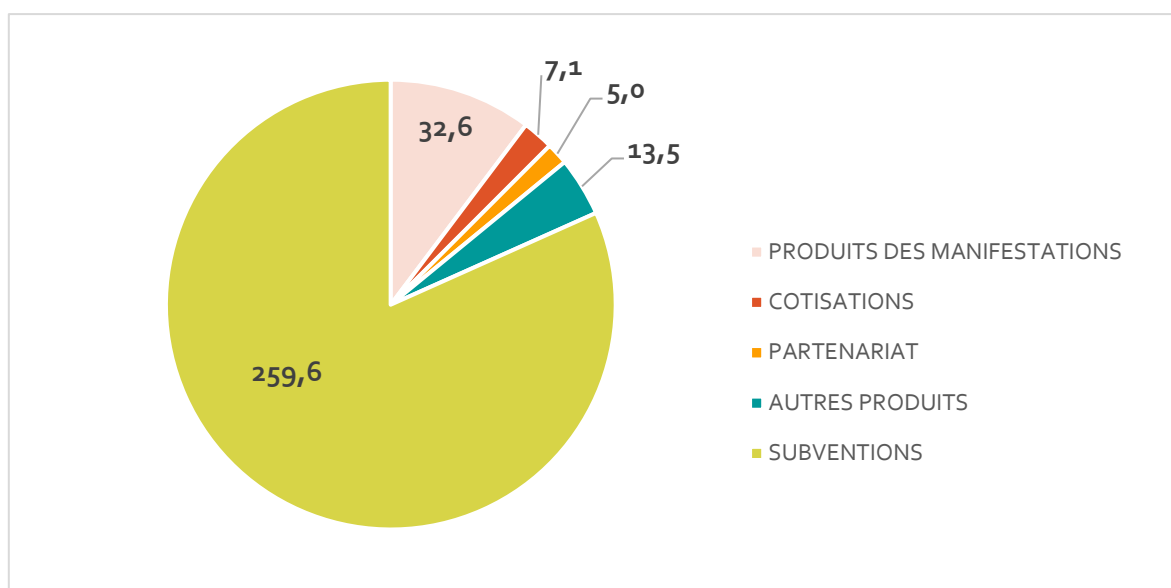
- d'un résultat d'exploitation de -36 800 € ;
- d'un résultat financier de 1 670 € ;
- d'un résultat exceptionnel de 4 198 € ;
- d'un impôt sur les produits financiers 97 € ;

SOIT un résultat déficitaire total de -31 030 €.

√ PRESENTATIONS GRAPHIQUES :



Répartition des charges 2022 (en K€) : sur un total de 348,9



Répartition des produits 2022 (en K€) : sur un total de 317,8

Le bilan présente :

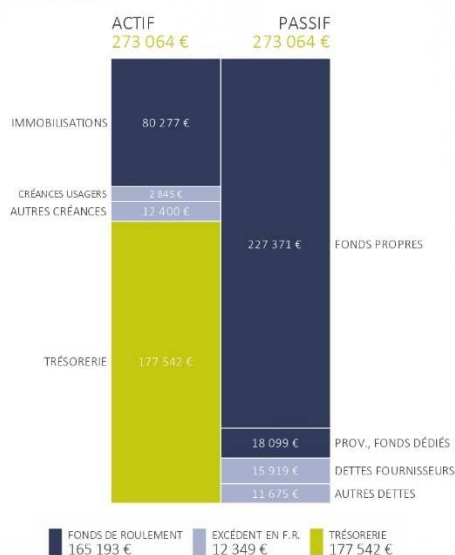
Au passif :

- Des fonds propres de 227,4 k€ comprenant le résultat de cette année pour -31 030 € ;
- Une provision de 18 k€ pour risques de reversement des aides URSSAF ;
- Des dettes fournisseurs pour 15,9 k€, réglées sur 2023 ;
- Des autres dettes notamment auprès des organismes sociaux qui se dénouent en 2023 et des dettes relatives aux congés payés pour 11,6 k€.

A l'actif :

- Les immobilisations nettes des amortissements s'élèvent à 80,3 k€ comprenant des acquisitions de 12,6 k€ dont principalement le développement du site Internet (9,1 k€).
- La différence de trésorerie entre les fonds propres et le besoin en fonds de roulement est de 177,5 k€.

Bilan au 31/12/2022



Bilan au 31/12/2021



Affectation du résultat et répartition des fonds propres

Proposition d'affectation du résultat :

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le déficit de l'exercice 2022 de -31 030 € de la manière suivante :

- Prélèvement sur la réserve « développement des clubs » pour 18 000 €,
- Prélèvement sur les fonds associatifs sans droit de reprise destinés à mener des actions de façon durable dans les domaines conjoints de la santé et du sport pour 10 000 €,
- Prélèvement sur le compte de report à nouveau pour 3 030 €.

Répartition des fonds propres après affectation :

Après affectation du résultat, les fonds propres se décomposeront comme suit :

- d'un report à nouveau de 159 839 € ;
- d'une réserve « développement des clubs » pour 22 000 € ;
- de fonds associatifs sans droit de reprise d'un montant de 45 532 € correspondant aux fonds destinés à mener des actions de façon durable dans les domaines conjoints de la santé et du sport.

Soit un total de fonds propres de 227 371 €.

**Rendez-vous le 8 juin 2022 à la soirée festive
pour faire part de votre vote sur ce rapport
📣 pour / contre / abstention**